

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de mars, à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOMCILOVIC.

La date de convocation était le 24 mars 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme GILANT Martine

MM. ESMOINGT Guy, TARRET Gilles, CASSONET David et MARQUIS Michel de la *Communauté de Communes Berry Grand Sud* ;

Mme BOUTET Samantha et GOMES Isabelle

MM. COFFIN Denis, GHESQUIERE Alexis, MANTZ Didier, THOMAS Lionel, DUMONTET Bertrand, BLINET Roger et TRAYSSAC Alain de la *Communauté de Communes du pays d'HURIEL* ;

Mmes BOUDRON Gaëlle et JEAN Caroline,

M. MORA Jean et LAPP Gilbert de la *Communauté de Communes Val de Cher*.

M. DELANOY Pierre-Marie de la *Communauté de Communes Pays de Tronçais*

Mmes LESPIAUCQ Mauricette, DELAUME Colette, et HALM Christiane

MM. MOMCILOVIC Jean-Pierre, GLOMOT Philippe, LEFEBRE Joel, DE SOUSA Nelson, CONTAMINE Bernard, LAMOINE Jean-Paul, LIMOGES Pierre, MOUTOT Michel, PENTHIER Thierry, VERGE Alain, et AZEVEDO Fernando de *Montluçon Communauté*.

MM. HOEZ David, BOULICAUD Alain, LABREURE Bruno, FABRE Guy, MALLET Gilles, CLEMENT Patrick, GOUBERT Bruno, DERECH Ghislain, DOUCET Christian et CHEVALIER Roger, de *Commentry Montmarault et NERIS Communauté*.

M. Rémi BOROWIAK, Directeur du SICTOM

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mmes ou MM. BILLAUT Charlotte, BERTALEB Anna, ROSSI Jacques, CARREZ Thierry, MORIER Jean-Marie, BERCON Guy, LEONARD Jacques-Olivier, NUYTENS Aine, VUILLAUME Christine, BEAUFILS Wilfrid, PASCUAL Daniel, HENNEQUIN Marie, COULANJON Jérôme, RAFFINAT Pascal, DESMARET Jérôme, AUSSEIGNE Ludovic, DUMONT Serge, EPALLE Jean-Claude, CROISSY Alain, DESMAISON Pascal, BELLEC Michel, DUNEAUD Jean-Luc, JOB Adrien, BRUNOL Edith, PETIT Angélique, GARSON Bernard, DELHOUME Jean-Philippe, KEMIH Mohammed, GAYON Marie-Noelle, DIEUMEGARD Philippe, GAUDIN Yves, LACHASSAGNE Geneviève, PREVOST Sébastien, NOYE Marie, DUCHALET Jérôme, SIODLAK Daniel, PHILIPPON Didier, CHASSENOT Paula, DEMARTY Séverine, FONTENIL Norbert, PLESSE Elisabeth, CASAUX Arthur, GAUDEL François, DOUAR Leïla, TAILHARDAT Valérie, LAROCHE Pierre, LESAGE Viviane, HURTAUD Jean-Pierre, BERTON Alric, RAYNAUD Laetitia, PASQUIER Annie, GERINIER Joelle, MOUTOT Michel, JARRAUD Magalie, THAVENOT Fabien, PERNELLE Jérôme, LABOUESSE Albert-Paul, IMBERT Didier, LARDY Isabelle, ROY Christine, COITE Yannick, TRIKI Samir, LAMOINE Jean-Paul, FREVILLE Yves, DE CASTRO ALVES Manuella, WERTH Juliette, SARTIRANO Sylvie, MAURY Jean-Pierre, MONTATSTIER Maryse, COUTIER Jérôme, GOUZIEN Sylvie, DELUDET Pierre, DALBY Christian, NOEL Suzanne, MOTHET Pierre, BROCHET François, BESSEGE Christine, NOUHANT Francis, GUERIN Jean-Pierre, POZZOLI Bernard, TORNERO Maria, DUFLOUX Patrick, BERGERON Karine, BENOIT-GOLA Anne-Cécile, MOLLAIRE Audrey, LEFEBRE Romain, LACAUX Fabrice, PIRES Isabelle, OSTERTAG Stéphane, SANVOISIN Christian, BESSON Valérie, BERNARD Jean-Luc, AYDIN Sévil, BOURIQUAT Bruno, NOUAILLES Didier, LIMOGES Pierre, LHOSPITALIER Géraldine, DUBOISSET Gilles, NOVAIS Fernando, JOUANNIN Nadège, BONNFOY Magalie, SPACCAFERRI Fernand, JARDONNET Stéphane, SOUPIZET Jean-Pierre, KUPERMAN Michel, CHANIER Alain, BEAULATON Daniel, CRESPIY René, PORTET Patrick, BOURDIER Sylvain, POGET Patrice, BOULET Annick, ROULLIER Claude, THEVENIAUD Patrick, ALVARO Arthur, ALVARO Arthur, LEFEBVRE Jocelyne, JARDOUX Gérard, BELLINI Sylvain, SOUDER Philippe, BOULON Elise, BOUXIN Emilie, MARESQ Fabrice, FERRIERE Gérard, CARRE Marie, RICHARDOT Michel, SCHINDLER Johann, TRUCHE Bernard, POMMEROL Sébastien, PATUREAU Alain, LECRAS Thomas, FROELHY Joëlle, MONCELON Jean-Pierre, GILBERT Olivier, RIMBAULT Cyrille et CHAMPOMIER Catherine.

Le Président indique que le quorum n'étant pas atteint, il n'y aura aucune possibilité de vote durant ce comité.

Il sera reporté au jeudi 07 avril 2022 à 17h au sein des locaux du SICTOM.

Les deux comptes rendus sont à la suite.

Le Président tient à signaler que certains paramètres qui ont servi à l'élaboration du débat d'orientation budgétaire (le DOB) sont devenus obsolètes 1 mois plus tard.

En effet, il faut compter avec l'augmentation du carburant, c'est plus de 300 000 € et l'augmentation du point d'indice, gelé depuis 6 ans qui coûterait, 86 000 € avec un relèvement de 3%. Mais l'augmentation sera peut-être plus conséquente selon le pourcentage de relèvement.

Nous n'aurons pas beaucoup de marge de manœuvre. Ce qui veut dire que s'il y a un dérapage, il nous faudra augmenter le TEOM de nouveau en 2023.

Malgré cela, le prix des matériaux continue de grimper, nous aurons donc plus de recettes que prévues. C'est pourquoi je propose de rester sur les prévisions effectuées le mois dernier.

Nous venons de recevoir les chiffres de l'ADEME sur le montant de la TEOM par habitant en 2020 : sur notre territoire il était de 104 € par an et par habitant et 118 € dans l'Allier, 106 € pour la région AURA et 123 € au niveau national.

Nous sommes donc 15% en dessous du coût moyen de la TEOM Nationale. En 2021, nous sommes toujours en dessous de la moyenne Française.

Le président évoque également l'absentéisme au sein du SICTOM et son souhait de faire contrôler systématiquement par le médecin du travail le bien fondé des absences chez les récidivistes.

A ce propos, il mentionne la plainte qu'avait déposée un agent multirécidiviste auprès du tribunal administratif pour harcèlement contre le SICTOM demandant 50 000 € d'indemnités, a été débouté de toutes ses demandes.

Le président indique que pour lutter contre l'absentéisme, il utilisera ce que la loi lui permet et tout ce qu'elle permet d'utiliser.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour.

Vous pouvez retrouver les chiffres mentionnés dans les documents qui vous ont été envoyés.

1/ Le compte de gestion et administratif 2021 :

M. DE SOUSA indique concernant le compte de gestion que l'excédent reporté est de 368 373.93 € pour les investissements et 655 757.03 € pour le fonctionnement.

Respectivement, le total des recettes est de 2 499 339.86 € et de 15 984 126.70 €.

Concernant les dépenses, il n'y a aucun déficit à reporter, le total en investissement est de 2 374 632.78 € et de 14 733 933.49 € pour le fonctionnement.

Le résultat de l'exercice est au total un excédent de 1 374 900.29 €.

Concernant le compte administratif 2021, M. DE SOUSA mentionne que celui-ci reprend les mêmes montants à part les restes à réaliser qui est de 1 319 032 € en investissements-recettes et de 709 925.68 € en dépenses.

Le résultat de l'exercice est en excédent de 1 984 006.61 €.

L'affectation des résultats 2021, sur la section des investissements en recette est de 124 707.08€ et sur la section d'exploitation (fonctionnement) en recette 1 250 193.21 €.

2/ Le budget primitif de fonctionnement 2022 :

M. DE SOUSA commence par le chapitre 11, dont le total est de 7 717 671 € avec une hausse des carburants assez conséquente puisque le budget prévoit pour 2022 : 1 282 500 €.

Concernant le chapitre 12, les charges de personnel représentent au total 6 384 818 €.

Les différents surcoûts concernent les révisions du SMIC, l'assurance du personnel avec + de 70 000 €, la mutuelle, la révision de la grille indiciaire.

Le montant des dépenses imprévues est le même qu'en 2021 soit 250 000 €.

Au total, les dépenses sont de 16 468 870 €

Concernant les recettes, nous avons le report de 1 250 191 € ainsi que les ventes de produits, et les dotations et subventions. Nous sommes à un total de recettes de 16 468 870 €.

3/ Le budget investissements 2022 :

Intervention de M. GLOMOT qui indique que le montant des dépenses en investissement avec emprunt est de 3 627 800 €. Le montant de 393 520 € concerne l'autofinancement et les restes à réaliser sont de 709 926 €.

Le remboursement des capitaux d'emprunt pour un total de 965 793 €, les amortissements à hauteur de 125 271 € ainsi que 50 000 € de dépenses imprévues.

Pour un total de dépenses de 5 872 310 €.

Concernant celles-ci, la dotation aux amortissements est de 1 870 890 €, l'excédent du SICTOM pour 124 707 € et un emprunt pour 3 670 742 €.

Le total des recettes est de 5 872 310 €.

Explication de M. GLOMOT concernant les investissements : ceux qui sont effectués concernent les déchetteries avec entre autres les remplacements des garde-corps qui évitent aux habitants de tomber lorsque les bennes ne sont plus là ; le nouveau bâtiment sur le site de Givrette ; l'informatique avec un changement de logiciel ; les 3 véhicules de collecte dont 1 électrique.

Intervention d'un élu qui demande si le procédé upcycle a été présenté en commission ?

M. GLOMOT répond par l'affirmative et explique que upcycle est un composteur de ville qui permet de récupérer la partie fermentescible et ainsi redonner aux habitants le compost final.

Intervention d'un élu qui demande des explications concernant les containers.

M. BOROWIAK intervient en répondant que les containers sont en investissements car on les achète.

4/ Cout de collecte des traitements de déchets :

M. le président indique qu'avec la hausse des traitements et de la collecte sélective, le cout brut était de 154 € par habitant en 2021. Celui-ci sera de 166 € en 2022., soit une hausse de 7.32%.

La collecte des OM diminue de 9%, le traitement, lui augmente de 27 %, en cause la hausse de la TGAP et l'inflation ainsi que la hausse de 17% de la collecte sélective. En effet, il y a maintenant un camion et demi qui part sur Moulins tous les jours.

5/ Participation des communes pour 2022 :

Le montant par habitant est le même sur tout le territoire. Les différences de participation viennent du nombre d'habitants.

6/ Subvention de l'amicale du personnel :

Mme LESPIAUCQ indique que chaque année, l'amicale du personnel reçoit une subvention. Le montant alloué en 2022 est le même que 2021 soit 31 600 €.

7/ Convention des radios :

Elle concerne les radios RMB et RJFM pour un montant de 1500 € chacune.

8 / Subvention COS :

Le COS concerne quelques agents qui viennent de Montluçon et qui ont intégrés le SICTOM en 2003. Celui-ci est l'équivalent du CNAS pour les autres titulaires.

9/ Délibération paiement CET et Congés d'un agent :

Mme LESPIAUCQ explique qu'à la suite du départ d'un agent, celui-ci demande que ses jours de CET ainsi que ses congés restants lui soient versés car il ne peut en disposer dans la société d'accueil.

10/ Délibération pour les jours placés en CET :

Mme LESPIAUCQ indique qu'en 2015 lors de la création du CET, la monétisation des jours placés en CET n'était pas prévu. La CGT a demandé qu'elle le soit. Il y aura des conditions et des règles pour pouvoir le faire. Celles-ci seront débattues avec les syndicats.

11/ Délibération pour l'adhésion au SDE03 pour la fourniture d'énergie :

Le président mentionne que l'adhésion se ferait au 01 janvier 2023. Celle-ci permettrait d'obtenir un meilleur tarif. La négociation se ferait par le SDE03.

12/ Délibération tarif de collecte des déchets verts sur les communes :

M. BOROWIAK explique que pour donner suite à une demande l'année dernière de certaines communes de pouvoir bénéficier d'une benne pour les déchets verts, il a été décidé que le SICTOM viendra chercher les déchets verts

avec une benne de 3 tonnes et que le transport ainsi que le chargement serait facturé 140 € TTC par benne.

Libre à chaque commune de trouver un emplacement pour le stockage. Le tri sera à la charge de celle-ci.

Intervention d'un élu : le prix est pour toutes les communes quel que soit le kilométrage ?

M. BOROWIAK répond par l'affirmative. Il a été fait une moyenne. Les communes prioritaires sont celles qui se trouvent sans déchetterie.

Intervention d'un élu qui demande pourquoi on ne peut pas déposer une benne sur place ?

M. BOROWIAK indique que le SICTOM n'a pas assez de benne pour proposer ce service.

13/ Délibération des astreintes :

Mme LESPIAUCQ explique qu'il y a deux sortes d'astreintes, celle d'exploitation qui sera mise en place pour les titulaires travaillant à l'atelier et celle de décision qui concerne la direction, les titulaires responsables du départ camion ainsi que le responsable des déchetteries. Toutes deux se feront sur une semaine complète du lundi 00h00 au dimanche 23h59.

L'agent d'astreinte disposera d'un téléphone et devra pouvoir intervenir au maximum 30 minutes plus tard. La période d'astreinte démarrera à partir du moment où l'agent doit intervenir et donc se déplacer. L'agent n'aura donc pas droit à compensation financière si celui-ci n'intervient pas.

L'indemnité est fixée selon les barèmes de la fonction publique territoriale.

14/ Point sur le comité citoyen :

M. FABRE souhaite faire un point sur le comité citoyen. Dans le domaine de la communication, il est envisagé de créer une mascotte. A cet effet, un concours est lancé dès la semaine prochaine pour trouver le nom et l'image de celle-ci.

Il est également proposé le « kit du maire » qui contiendra une lettre explicative pour mieux communiquer sur les déchets.

Il est question également de la création d'un annuaire dans lequel sera donné des adresses pour le réemploi de certains matériaux ainsi que les recycleries sur le territoire.

Le comité accueille 2 nouvelles personnes : Gaëlle BOUDRON et Jérôme DESMARET.

Intervention de M. LEFEVRE qui mentionne que la démarche des recycleries est intéressante. Il faudrait que les usagers les utilisent plus souvent.

Intervention de M. PENTHIER qui demande s'il est toujours interdit de reprendre les objets déposés dans une benne ?

M. le président répond par l'affirmative. Il ajoute qu'un projet de création d'un réemploi en déchetterie va se faire.

Intervention de M. GLOMOT qui souhaite faire le point de son déplacement au congrès d'AMORCE. L'accentuation a été mise sur les incitations à travailler sur des réseaux de chaleur industriel afin de permettre d'avoir un cout énergétique stable.

Ainsi que la consigne des bouteilles plastiques essentiellement en PET.

M. BOROWIAK termine le comité en expliquant pourquoi les déchetteries sont souvent fermées en ce moment. Il y a le phénomène du COVID mais aussi l'obligation de clôturer tous les congés de l'année précédente avant fin mars. Pour pallier le manque d'effectifs de la collecte, on préfère fermer les déchetteries.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 AVRIL 2022

Ce compte rendu ne reprendra pas les chiffres vus à la précédente assemblée générale mais uniquement le résultat des votes.

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril, à dix-sept heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOMCILOVIC.

La date de convocation était le 31 mars 2022 à la fin du comité syndical.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes ou MM SOUPIZET (Commentry Montmarault Neris Communauté) ;
Mmes ou MM GHESQUIERE, HENNEQUIN, GOMES (Communauté Communes du Pays d'Huriel),
Mmes ou MM HURTAUD, DENIZOT, LEFEBVRE, DE SOUSA, DELAUME, GLOMOT, CONTAMINE, LAMOINE, (Montluçon Communauté)

Mmes ou MM, DELHOUME, LAPP (Communauté de Communes du Val de Cher)

M. MOMCILOVIC, Président du SICTOM

Rémi BOROWIAK Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MM ou Mmes, BILLAUT, CASSONNET, BERTALEB, ESMOINGT, LEONARD, ROSSI, TARRET, GILANT, CARREZ, MORIER, BERCON, MARQUIS, NUYTENS, VUILLAUME, (Communauté de Communes Berry Grand Sud) ;

MM ou Mmes SPACCAFERRI, JARDONNET, KUPERMAN, CHANIER, CRESPIY, BOURDIER, BOULET, ROULLIER, LEFEBVRE, JARDOUX, BELLINI, SOUDER, BOUXIN, MARESQ, CLEMENT, GOUBERT, CARRE, RICHARDOT, SCHINDLER, TRUCHE, POMMEROL, PATUREAU, LECRAS, FROELHY, MONCELON, GILBERT, RIMBAULT, CHAMPOMIER, HOEZ, BOULICAUD, BEAULATON, LABREURE, FABRE, PORTET, POGET THEVENIAUD, ALVARO, BOULON, BOUXIN, MALLET, DERECH, DOUCET, FERRIERE, CHEVALIER (Commentry Montmarault Neris Communauté) ;

Mmes ou MM BOUTET, BEAUFILS, COFFIN, MANTZ, DUMONTET, COULANJON, AUSSEIGNE, DUMONT, EPALLE, CROISSY, DESMAISON, , BELLEC, DUNEAU, THOMAS, PASCUAL, , BLINET, TRAYSSAC, RAFFINAT, DESMARET (Communauté Communes du Pays d'Huriel),

Mmes ou MM PHILIPPON, CHAUSSENOT, DELANOY, DEMARTY, FONTENIL PLESSE, CASAUX, GAUDEL (Communauté de Communes du Pays de Tronçais)

Mmes ou MM DOUARD, TAILHARDAT, LAROCHE, LESAGE, BERTON, RAYNAUD, PASQUIER, GERINIER, MOUTOT, JARRAUD, , THAVENOT, PERNELLE, LABOUESSE, IMBERT, LARDY, ROY, DELUDET, DALBY, NOEL, MOTHET, HALM, , BROCHET, BESSEGE, NOUHANT, GUERIN, POZZOLI, TORNERO, DUFLOUX, BERGERON, BENOIT-GOLA, MOLAIRE, LEFEBVRE R, LACAUX, PIRES, OSTERTAG SANVOISIN, BESSON, BERNARD, LESPIAUCQ, AYDIN, BOURIQUAT, NOUAILLES, LIMOGES, LHOSPITALIER, DUBOISSET, NOVAIS, JOUANNIN, BONNEFOY, COITE, TRIKI, PENTHIER, VERGE, AZEVEDO, FREVILLE, DE CASTRO ALVES, WERTH, GOUZIEN, SARTINARO, MAURY, MONTASTIER, COUTIER (Montluçon Communauté)

Mmes ou MM, JOB, BRUNOL, BOUDRON, JEAN, PETIT, GARSON, MORA, KEMIH, GAYON, DIEUMEGARD, GAUDIN, LACHASSAGNE, PREVOST, NOYE, DUCHALET, SIODLAK (Communauté de Communes du Val de Cher)

Le Président introduit cette assemblée générale en expliquant que le quorum n'étant pas atteint à l'assemblée précédente, nous étions obligés de nous réunir aujourd'hui.

Il précise la confirmation de l'augmentation du point d'indice ainsi que celle du carburant qui engendrent donc des dépenses.

Malgré tout, le Président souhaite rester sur ce qui était prévu à savoir une augmentation de 1% du taux de la TEOM.

M. DENIZOT intervient en demandant pourquoi il n'y a pas le compte rendu de la dernière assemblée ? Les autres SICTOM publient leur compte rendu, serait-il possible de le faire également ?

M. BOROWIAK explique que nous avons eu des incidents techniques pour le compte rendu, il sera donc présenté lors du prochain comité.

Le Président accepte de publier sur le site du SICTOM les comptes rendus des assemblées.

1/ Le compte de gestion et administratif 2021 :

Intervention de M. DE SOUSA pour le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion.

Pour la présentation du compte administratif, le Président est obligé de quitter la salle et est remplacé par M. CONTAMINE Bernard.

M. DE SOUSA peut alors présenter le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif.

Le Président est rappelé pour reprendre ses fonctions.

2/ Le budget primitif de fonctionnement 2022 :

M. DE SOUSA explique le chapitre 11.

Intervention de M. DE SOUSA sur le chapitre 12.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le budget primitif de 2022 avec 1 vote contre.

3/ Participation des communes pour 2022 :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la participation des communes.

4/ Le budget investissements 2022 :

M. GLOMOT explique et commente le tableau donné.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le budget investissements 2022.

5/ Subvention de l'amicale du personnel et du COS :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la subvention de l'amicale du personnel ainsi que celle du COS.

6/ Convention des radios RMB et RJFM :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la convention avec les radios.

7/ Délibération paiement CET et Congés d'un agent :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la délibération du paiement des jours de CET et de congés d'un agent parti de la collectivité.

8/ Délibération pour les jours placés en CET :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la délibération concernant le paiement d'une partie des jours placés en CET une fois par an.

9/ Délibération pour l'adhésion au SDE03 pour la fourniture d'énergie :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve l'adhésion au SDE03 pour négocier la fourniture d'énergie.

10/ Délibération tarif de collecte des déchets verts sur les communes :

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la délibération du tarif concernant la collecte des déchets verts sur les communes.

11/ Délibération des astreintes :

Explication des différentes astreintes par M. BOROWIAK.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la délibération des astreintes.

Fin de l'assemblée générale à 19h30.